

LE COMMISSAIRE RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT METTE FIN AUX ÉCHAPPATOIRES ACTUELLES DE LA *LOI SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS*

Sous embargo jusqu'à 10h le 17 juin 2008

Toronto, le 17 juin 2008 - Le commissaire aux services en français de l'Ontario, François Boileau, a rendu public son premier rapport annuel aujourd'hui à l'Assemblée législative. Dans son rapport intitulé *Ouvrir la voie*, il dresse un portrait des services en français offerts par le gouvernement de l'Ontario et couvre la période du 4 septembre 2007 au 31 mars 2008, soit les sept premiers mois de son entrée en fonction. Le commissaire y fait trois recommandations, dont celle de mettre fin aux échappatoires de la *Loi sur les services en français*.

« Il faut absolument que le gouvernement aille de l'avant avec une réglementation claire pour régir adéquatement la prestation des services en français. Le gouvernement conclut en ce moment des contrats avec des tiers ou entame des partenariats publics-privés pour qu'ils fournissent des services au nom d'un organisme gouvernemental ou d'un ministère. Dans ces cas, les fournisseurs ne sont pas toujours tenus de respecter la *Loi*. Le citoyen francophone est perdant et il faut que ça cesse », a souligné François Boileau.

Le commissaire recommande également à la ministre déléguée aux Affaires francophones, l'honorable Madeleine Meilleur, de réviser le rôle des coordonnateurs des services en français au sein de l'appareil gouvernemental. « Les coordonnateurs n'ont pas tous la chance de participer au processus de planification stratégique des ministères. Il faut qu'ils puissent influencer sur les conceptions de programmes et services pour les francophones », a ajouté le commissaire.

« De plus, la définition de la population francophone de l'Ontario doit être revue. Le gouvernement devrait se doter d'une définition plus inclusive qui reflétera mieux la nouvelle réalité des communautés francophones, c'est-à-dire de plus en plus composées de familles exogames et de nouveaux arrivants », a déclaré François Boileau, en faisant cette recommandation.

Le commissaire fait aussi plusieurs constats dans son premier rapport annuel, dont celui de l'offre active. Pour M. Boileau, il est capital que les services en français soient pensés et offerts en fonction des besoins spécifiques des francophones de l'Ontario, car le développement de ces communautés passe par l'accès à des services de qualité, dans leur langue.

Enfin, le commissaire s'attend à ce que le gouvernement réponde positivement à ce rapport et puisse donner suite à ses recommandations.

« Le gouvernement Mc Guinty a démontré du leadership en modifiant la *Loi sur les services en français* en mai 2007. Je souhaite donc qu'il poursuive sur la même voie lorsque viendra le temps de réagir à mon rapport », a conclu François Boileau.

FAITS EN BREF

- Le Commissariat aux services en français a reçu 62 plaintes entre le 1^{er} novembre 2007 et le 31 mars 2008. De ce nombre, 43 étaient recevables et 19 non recevables. Depuis le 31 mars, 42 plaintes se sont ajoutées. À ce jour, le Commissariat a donc accusé réception de 104 plaintes.
- Le Commissariat est chargé de mener des enquêtes indépendantes selon la *Loi sur les services en français*, par suite de plaintes ou de sa propre initiative, de préparer des rapports sur les enquêtes et de surveiller les progrès accomplis par les organismes gouvernementaux en ce qui concerne la prestation des services en français en Ontario.
- Le commissaire est entré en fonction le 4 septembre 2007 et les membres de l'équipe sont en place depuis le 11 février 2008.

- 30 -

POUR EN SAVOIR PLUS :

Marie-Eve Pépin, agente des communications et des relations publiques
Commissariat aux services en français de l'Ontario
Téléphone : 416 314-8247
Sans frais : 1 866 246-5262
Cellulaire : 416 906-7021
Courriel : marie-eve.pepin@ontario.ca

Available in English

Pour télécharger le rapport annuel du commissaire :
www.csf.gouv.on.ca/fr/content/publications-0